

n° 7

Avril
2012

BOURGESPLUS Magazine

Le magazine de la Communauté d'agglomération Bourges Plus > www.bourgesplus.fr

dossier : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET FORMATION



Économie

Beaulieu s'affirme

Environnement

Unifier les consignes de tri

Interview

L'Agglo fête ses 10 ans !



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
2002 > 2012
10 ans à vos côtés

Rendez-vous sur
www.bourgesplus.fr



BOURGES

De juin à septembre
EXPOSITION PHOTO À CIEL OUVERT
Grilles du jardin de l'Archevêché

ANNOIX

Plus d'infos : mairie 02 48 59 50 00

Dimanche 15 avril

BROCANTE

Organisée par l'Association Sportive d'Annoix"

ARCAÏ

Plus d'infos : mairie 02 48 25 31 77

BERRY-BOUY

Plus d'infos : mairie 02 48 26 82 23

12 et 26 avril

RÉUNION LES FILS D'ARGENT

Salle des fêtes

Samedi 14 avril

BOURSES D'ÉCHANGE DES VÉGÉTAUX

les Jardicuriales

Dimanche 15 avril

RANDONNÉE PÉDESTRE EBB

BOURGES

Plus d'infos : mairie 02 48 57 80 00

Du 1^{er} au 7 avril

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Du 24 au 29 avril

FESTIVAL LE PRINTEMPS DE BOURGES



De mai à septembre
PARCOURS-SPECTACLE DES NUITS LUMIÈRE

Du 17 au 20 mai

FESTIVAL COSMIC TRIP

Palais d'Auron

Du 2 au 10 juin

FOIRE EXPOSITION DE BOURGES

Rives d'Auron

Du 21 juin au 21 septembre

FESTIVAL "UN ÉTÉ À BOURGES"

LA CHAPELLE SAINT-URSN

Plus d'infos : mairie 02 48 23 21 00

14 et 15 avril

EXPOSITION DES PEINTRES CHAPELLOIS

Centre socio/dojo

Dimanche 13 mai

CONCOURS DE BELOTE

Club des blés d'or, salle des fêtes

Vendredi 1^{er} juin

CHORALE DES ÉCOLES

Salle des fêtes

Vendredi 1^{er} juin

COURSE À PIED

Le Relais Chapellois, relais par équipe de 3 personnes pendant 2 h sur un circuit de 1,3 km

Samedi 2 juin

CONCERT ANACROUSE

Salle des fêtes

Dimanche 3 juin

TOUR DU CANTON

Mairie, randonnée VTT circuits de 10, 25, 35, et 55 km

Samedi 9 juin

FÊTE DE LA PÊCHE

La "grenouille chapelloise", étang

LE SUBDRAY

Plus d'infos : mairie 02 48 55 26 04

Samedi 7 avril

LUDOTHÈQUE

Enfant'Age, La Grange

Samedi 14 avril

REPAS DES ANCIENS

C.C.A.S., La Grange

Mardi 8 mai

COMMÉMORATION ET VIN D'HONNEUR

Municipalité, M.D.C

12 et 13 mai

EXPOSITION PHOTO

Office Municipal, La Bergerie

Samedi 16 juin

FÊTE DE LA MUSIQUE

Office Municipal, La Grange

MARMAGNE

Plus d'infos : mairie 02 48 26 84 01

14 et 15 avril

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE LA PÊCHE

Dimanche 3 juin

MARCHE ATHLÉTIQUE INTERRÉGIONALE

Départ place de l'Église

Samedi 30 juin

RENCONTRE SPORTIVE

Inter-comité féminin, Stade

MORTHOMIERS

Plus d'infos : mairie 02 48 55 26 24

Dimanche 15 avril

CYCLO-CROSS

Organisé par l'ALLC

Dimanche 13 mai

BROCANTE

Club des Roches

PLAINPIED-GIVAUDINS

Plus d'infos : mairie 02 48 50 88 60

SAINT-DOULCHARD

Plus d'infos : mairie 02 48 23 52 52

Jeu 12 avril

BELOTE

Amicale des Retraités Michelin, Centre de Loisirs

Du 14 au 22 avril,

de 14h30 à 18h30

EXPOSITION

Peinture, sculpture, luminaires, entrée libre, Domaine de Varye

Samedi 14 avril

BAL COUNTRY

Ecole de Musique Scherzo, Centre Socio Culturel

12 et 13 mai

EXPOSITION

Association l'Atelier, entrée libre, Domaine de Varye

Samedi 26 mai et 14 juin

BELOTE

Amicale des Retraités Michelin, Centre de Loisirs

Du 2 au 24 juin

RENCONTRES

Peinture, sculpture, photographies, représentation théâtrale, concert, Domaine de Varye

Samedi 2 juin

REPAS "FÊTES DES MÈRES"

Amicale des Retraités Michelin, Centre Socio Culturel

Dimanche 17 juin

GALA JUDO CLUB

Centre Socio Culturel

29 et 30 juin

REPRÉSENTATION THÉÂTRALE

Compagnie Cloche Perse, entrée libre, Théâtre de verdure

Domaine de Varye

SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Plus d'infos : mairie 02 48 30 84 18

Du 3 au 29 avril

EXPOSITION "LE CHANT SANS CHICHIS"

Ode originale à l'art vocal et choral, pratiqué partout dans le monde, Bibliothèque

Samedi 14 avril

CONCERT

Professeurs et grands élèves d'Adagio, Eglise

Samedi 14 avril

REPRÉSENTATION THÉÂTRE

Théâtre en Germ', salle des fêtes

Samedi 12 mai

RENDEZ-VOUS... CONTES

Histoires et comptines pour nos bébés lecteurs, Bibliothèque

Samedi 12 mai

CARNAVAL DE PRINTEMPS

Service enfance et les écoles

Du 9 juin au 13 juillet

"LA PETITE EXPO"

Bibliothèque

15 et 16 juin

REPRÉSENTATION THÉÂTRE

Théâtre en Germ', Château de Villemenard

Vendredi 29 juin

FÊTE DE FIN D'ANNÉE - ADAGIO

Salle des fêtes ou salle Simone Signoret

FÊTE DE LA MUSIQUE



• BOURGES

Jeu 21 juin

• LA CHAPELLE ST-URSN

Samedi 16 juin

+ brocante - Comité des fêtes

• LE SUBDRAY

Samedi 16 juin - La Grange

• MARMAGNE

Samedi 23 juin

• MORTHOMIERS

Samedi 23 juin

• ST-GERMAIN DU PUY

Jeu 21 juin - Place de la mairie



06



08

SOMMAIRE



09



15

02 LES RENDEZ-VOUS DE L'AGGLO
Les manifestations à ne pas manquer !

04 C'EST D'ACTU !
News, événements, actualité des communes...

05 L'AGGLO UTILE

06 L'AGGLO EN MARCHÉ
Parcs économiques : Beaulieu s'affirme, la Voie romaine avance... - Paiement en ligne de la facture d'eau - La conteneurisation

09 DOSSIER :
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR et formation

14 EVENEMENT
L'Agglo fête ses 10 ans !

15 ECONOMIE & TRAVAUX
Inauguration de l'avenue de Lattre de Tassigny



BOURGESPLUS Magazine

Édité par la Communauté d'agglomération Bourges Plus > www.bourgesplus.fr

23-31, Boulevard Foch - BP 500 - 18023 Bourges cedex - Tél. : 02 48 48 58 58
Fax : 02 48 48 58 60 - Directeur de la Publication : Alain TANTON - Rédacteur en Chef : Dominique BERTIN - N° ISSN : 1763-9476 - Dépôt légal : à parution - Conception maquette et réalisation : Kéops Concept - Impression : Touraine Rotos Vincent - Diffusion : La Poste (49 000 exemplaires) / Crédits photos : Bourges Plus, Ville de Bourges, BlueMini / Fotolia, Florea Marius Catalin, Leo Blanchette, frankreporter / iStock
Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label Imprim'vert.



PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT



ÉDITO



10 ans de développement pour l'Agglomération

Créée fin 2002, l'Agglomération Bourges Plus va fêter ses 10 ans au cours de cette année. Que de chemin parcouru en si peu de temps !

Un petit retour en arrière montre la croissance et le développement de Bourges Plus à vos côtés. De 12 communes agglomérées en 2002, nous sommes passés à 14 en 2004 et bientôt 16 en intégrant, à partir du 1^{er} janvier 2013, les communes de Lissay-Lochy et Vorly. Cet "espace communautaire" représentera désormais plus de 100 000 habitants, soit près du tiers de la population du Département...

Nos compétences ont elles aussi évolué, puisque l'archéologie préventive, l'environnement, l'enseignement supérieur et la formation se sont ajoutés à nos compétences d'origine comme le développement économique, l'habitat, l'eau, l'assainissement ou encore les transports.

Le constat est donc simple pour l'Agglomération : notre domaine d'intervention s'accroît et nous agissons sur un périmètre plus grand. Bourges Plus est ainsi devenu un acteur important dans votre quotidien et dans la vie publique de notre territoire.

Ce nouveau numéro vous présentera la dernière compétence transférée à l'Agglomération : l'enseignement supérieur et la formation. Vous pourrez y trouver également des informations utiles sur l'eau, sur l'aménagement de nos parcs d'activités et connaître notre dernière action en matière de déchets

Enfin, avec ce magazine, vous trouverez une bande dessinée intitulée "Petites histoires d'Agglo". A travers des scènes de vie nous avons voulu vous faire découvrir nos compétences et nos actions à vos côtés. Le ton et la forme de cette bande dessinée sont originaux et je souhaite qu'elle vous apporte un autre regard sur votre Agglomération.

Très bon anniversaire à Bourges Plus !

Bonne lecture !



Alain TANTON
Président de Bourges Plus
1^{er} Maire-adjoint de Bourges

Toute l'actualité de vos communes

BERRY-BOUY

Défibrillateur

La commune vient de faire l'acquisition d'un défibrillateur qui a été installé sur la façade de la mairie.

Suite à cette installation, 41 personnes ont pu bénéficier gratuitement d'une formation pratique de base à l'utilisation du défibrillateur, dispensée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

En complément, courant janvier 2012, 11 personnes ont reçu une formation à la prévention et secours civique de niveau 1 animée par le SDIS.



BOURGES

Piscine des Gibjoncs



La piscine des Gibjoncs a rouvert ses portes après plusieurs semaines de travaux. Elle a la particularité d'être équipée d'une toiture mobile qui s'avance pour découvrir le bassin durant la période estivale. Cette piscine séduit avec ses multiples activités (aquagym, bébé nageur, relaxation prénatale, aquaphobie et leçons municipales). Sans oublier l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite grâce à un ascenseur aquatique.

LA CHAPELLE SAINT-URSIN

Ouverture de la médiathèque

La médiathèque a ouvert ses portes au public le 13 février dernier après l'inauguration festive organisée le jeudi 9 février. Salle d'exposition, espaces dédiés à l'information, au café littéraire, au jardin de lecture, à l'heure du conte, l'ensemble immobilier réalisé en BBC vient combler sur 586 m² un terrain en centre-bourg donnant accès directement à l'école et à la cyber-base.

L'objectif de la municipalité est d'intéresser plus de la moitié de la population au fonctionnement de cette structure dont le principe général est la gratuité d'accès, dans un cadre lumineux, aéré et convivial.



MARMAGNE

Une vidéoprotection pour plus de sérénité

Comme beaucoup d'autres communes, Marmagne est victime de petites incivilités et de dégradations de mobilier urbain. Ces actes détériorent le cadre de vie et se traduisent par un coût non négligeable pour la collectivité. Ils participent également au sentiment d'insécurité ressenti par certains habitants. C'est la raison pour laquelle Marmagne va déployer, en 2012, un dispositif de vidéoprotection au niveau du cœur de village et de l'impasse du Tennis où se situent le gymnase et la crèche. Le projet vient d'être approuvé par l'Etat qui participera à son financement. Ce dispositif devrait permettre de préserver la sérénité de la commune.

BOURGES

AGENDA INSTITUTIONNEL

• Prochains bureaux communautaires :

- Lundi 16 avril 18 h
- Lundi 14 mai 18 h
- Mardi 29 mai 18 h
- Lundi 4 juin 18 h
- Lundi 2 juillet 18 h

• Prochain conseil communautaire :

- Lundi 25 juin 18 h

Salle de conférence du Palais d'Auron. Entrée libre.



SAINT-DOULCHARD

Premier bâtiment collectif passif

L'Agglomération pilote le projet de création du premier bâtiment collectif passif de la région Centre. Cette réalisation se fait en partenariat entre la ville de Saint-Doulchard, le bailleur France Loire et la Chambre des métiers et de l'artisanat. Le but de ce projet, véritable vitrine du savoir faire local, est d'expérimenter les techniques de construction spécifiques à ces bâtiments et de pouvoir former la filière professionnelle.



BOURGES PLUS

Un nouveau bâtiment dédié à l'économie

Le 12 décembre dernier, le Président de l'Agglomération, le Maire de Bourges et les financeurs du projet ont inauguré un nouveau bâtiment sur le parc COMITEC.

Pour renforcer l'offre de locaux de bureaux sur Bourges et son Agglomération, Bourges Plus a construit ce **nouveau bâtiment à vocation tertiaire de 1 200 m²**.



La commercialisation de ces bureaux sera réalisée par l'Agglomération qui privilégiera la venue d'entreprises "exogènes", c'est-à-dire extérieures à l'Agglomération.

RELÈVE DES COMPTEURS

BOURGES

■ Secteur 1 : Asnieres-lès-Bourges, fin février à mi-mars

■ Secteur 5 Bourges Ouest : fin avril à fin juin



■ LA CHAPELLE SAINT-URSIN : fin février à mi-mars

■ MORTHOMIERS : mi-mars

■ SAINT-GERMAIN DU PUY : fin mars à mi-avril

■ SAINT-MICHEL de VOLANGIS : mi-avril

BOURGES PLUS

Fonds de concours 3 500 000 € d'aides aux communes

Le système des fonds de concours permet à l'Agglomération d'attribuer une aide financière aux communes membres afin de **contribuer à la réalisation de projets communaux** reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire.

Pour la période 2010 - 2014, Bourges Plus va ainsi aider les communes à hauteur de 3 489 734 € dans leurs projets, soit **une hausse de plus de 12%** par rapport à la période 2005 - 2009.



SAINT MICHEL DE VOLANGIS

Radar pédagogique

Dans le cadre des mesures de sécurité routière annoncées lors de la cérémonie des vœux, un radar pédagogique sera installé sur la commune dans les prochaines semaines. Ce dispositif, mis en place pour une durée limitée par les services de la Direction Départementale des Territoires, est une borne informative qui ne verbalise pas, mais qui indique à l'automobiliste sa vitesse réelle.

SAINT-DOULCHARD

Rencontres au domaine de Varye

Cet événement culturel qui aura lieu du 2 au 24 juin a pour objectif de regrouper et de se faire rencontrer, sinon toutes, du moins un maximum d'expressions artistiques pendant trois semaines, dans les différents sites du domaine. Peinture, sculpture, céramique, photographie, art textile, mais également littérature, théâtre, musique, poésie... sont ainsi au programme de cette 3^e édition "Où tout est histoire de rencontres".



TROUY

Nombreuses inaugurations

M. Quillet, Préfet du Cher, M. Méchin, conseiller régional représentant M. Bonneau, M. Rafesthain, Président du Conseil général, M. Pillet, Sénateur, M. Tanton, Président de Bourges Plus, ont inauguré avec le Maire de Trouy, Gérard Santosuosso, divers travaux réalisés sur la commune. Ils ont ainsi pu découvrir les différents aménagements sécuritaires mis en place à Trouy Bourg, l'agrandissement de l'école primaire du Bourg

et l'extension de l'Espace Jean-Marie Truchot. Etaient également présents le conseiller général du canton, l'inspecteur d'académie, les maires ou représentants des communes environnantes, quelques entreprises ayant travaillé sur ces différents chantiers, des associations truciennes et des membres du conseil municipal. Toutes ces réalisations ont permis de faire travailler de nombreuses entreprises du Cher.



BOURGES PLUS,
DE MULTIPLES COMPÉTENCES,
UN SEUL OBJECTIF :
VOTRE SATISFACTION

Rendez-vous sur
www.bourgesplus.fr

ASSAINISSEMENT

Service de l'assainissement

Tél. : 02 48 48 58 51
Fax : 02 48 48 58 61

DÉPANNAGES - URGENCES :
N° Azur 0 810 165 399

service.assain@agglo-bourgesplus.fr

EAU

Service de l'eau

Tél. : 02 48 48 58 43
Fax : 02 48 48 58 62

DÉPANNAGES - URGENCES :
N° Azur 0 810 165 399

service.eau@agglo-bourgesplus.fr

ENVIRONNEMENT ET TRI SÉLECTIF

Esplanade de l'Aéroport
3 rue Pierre Latécoère
18000 Bourges

N° Vert 0 800 897 730

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Bourges Plus Développement

Esplanade de l'Aéroport
3 rue Pierre Latécoère
18000 Bourges

Tél. : 02 48 67 51 20
Fax : 02 48 67 51 21

contact@bourgesplus-developpement.fr

TRANSPORT

AggloBus

Espace Nation
1 place de la Nation
18000 Bourges

Tél. : 02 48 27 99 99

Lundi au vendredi :
8 h à 12 h 15 - 13 h 30 à 18 h 30
Samedi : 9 h à 12 h 15 - 13 h 45 à 18 h

www.agglobus.com

HABITAT

Bourges Plus

23-31 boulevard Foch
BP 500 - 18023 Bourges Cedex

N° Azur 0 810 200 133

Fax : 02 48 48 58 61

habitat@agglo-bourgesplus.fr

Parcs économiques : Beaulieu s'affirme, la Voie romaine avance...

ÉCONOMIE

D'un côté, au parc Beaulieu, Rosinox, Dalkia et Gritchen Assurances. De l'autre, sur le nouveau parc de la Voie romaine, la société Recticel. Etat des lieux.

C'est un constat de terrain : les implantations sur les parcs d'activités gérés par l'Agglomération connaissent **un fort essor**. Exemple au parc Beaulieu, côté Ouest, avec l'usine Rosinox, spécialisée dans la création et la fabrication de matériels de cuisson pour professionnels.

10 500 m² de bâtiments

Après la pose de la première pierre le 28 novembre dernier, le bâtiment sort de terre. Il sera constitué d'ateliers de production et du centre de Recherche et Développement (R&D) européen du groupe Rosinox. Sur une parcelle totale de 40 000 m², l'unité de production s'étendra sur 8 300 m², les bureaux (hors recherche) sur 1 800 m² et les bureaux et ateliers R&D sur 400 m². Cette implantation s'accompagnera d'un **programme d'embauches croissant**. Le début de l'activité est prévu pour la fin de l'année. Coût de l'opération pour la partie bâtie, 6,6 M €.

Le coût des travaux du site Rosinox

6 600 000 €

Nouveau centre de gestion

Toujours au parc Beaulieu, côté Est, la société de courtage en assurances Gritchen Assurance y construit actuellement sur une



Vue 3D du futur site Recticel, sur le parc de la Voie romaine

parcelle de 5 000 m², son nouveau centre de gestion (les locaux actuels situés à l'aéroport devenant insuffisants). La société **embauchera 15 nouveaux collaborateurs**. Le début d'activité est fixé à la fin du second trimestre 2012. Coût de l'opération pour la partie bâtie, 700 000 €. Gritchen est composé de 7 filiales spécialisées dans des secteurs spécifiques (ex : assurances des hélicoptères) et figure parmi les 50 premiers cabinets de courtage français.

Nouveau parc d'activités

A ces zones d'activité déjà établies, Bourges Plus poursuit "l'expansion économique" avec la création du parc de la Voie romaine. Le groupe belge Recticel, leader européen de la fabrication et de la vente de mousse de polyuréthane, va y implanter sur 24 126 m², son **nouveau site de production** français. L'usine avec ateliers, entrepôts, magasin de



Bourges Plus poursuit
l'expansion économique



chargement, bureaux, fabriquera des panneaux d'isolation thermique destinés au secteur du bâtiment. Elle devrait être opérationnelle début 2013 avec une montée en puissance à 2015. Un programme d'embauches est prévu

avec priorité donnée au **recrutement sur le bassin d'emploi** : effectif de 20 personnes puis de 50, et à terme, avec une 3^e tranche, de 100 personnes.

Le parc de la Voie romaine bénéficie, comme l'ensemble des parcs d'activités, des aménagements nécessaires à l'implantation des entreprises. **Bourges Plus gère l'ensemble de ces travaux d'aménagements**.



Pose de la première pierre du futur bâtiment Rosinox

FACTURE D'EAU

Nouveau : le paiement en ligne

Régler sa facture d'eau et d'assainissement sur Internet... c'est désormais possible pour les usagers de l'Agglomération. Un service simple, pratique, gratuit.



Comment régler votre facture d'eau ?



Nouveau, simple & rapide

Le paiement de votre facture d'eau avec INTERNET !



www.bourgesplus.fr

Un clic et le tour est joué. Institué par la Direction Générale des Finances Publiques*, le Titre par carte bancaire sur Internet (TIPI) permet le paiement en ligne des factures d'eau et d'assainissement.

De nombreux avantages

Ce service, ouvert à tous les usagers de Bourges Plus, présente de nombreux avantages : gain de temps, simplicité, fiabilité et sécurité, gratuité. Pour cela, il suffit, muni de sa carte bancaire et de sa facture, de se connecter

sur le site web de Bourges Plus, www.bourgesplus.fr, rubrique "paiement en ligne". Une fois les champs obligatoires remplis, vous serez redirigé directement vers le TIPI où les opérations de paiement sont effectuées sous le contrôle et par les moyens sécurisés de la DGFIP. Le règlement en ligne possible à tout moment de la journée est simple, rapide et gratuit.

* Une convention a été votée le 29 avril 2011 entre l'Agglomération et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour la mise en place de ce service.

INTERVIEW DEUX QUESTIONS À...

Alain MAZE



Vice-président délégué à l'assainissement

Robert HUCHINS



Vice-président délégué à l'eau

Quelles sont les avantages du nouveau service de paiement en ligne de la facture d'eau et d'assainissement ?

Bourges Plus est la première Agglomération de la région Centre à proposer ce nouveau service à ses abonnés ! Le paiement en ligne présente de nombreux avantages, comme celui de pouvoir payer à n'importe quel moment à partir d'une simple connexion Internet. Ils évitent ainsi de se déplacer à la trésorerie. Par ailleurs, ce système est

entièrement sécurisé puisqu'il renvoie sur la plateforme de la Direction Générale des Finances Publiques. Les abonnés disposent ainsi d'un moyen de paiement supplémentaire et complémentaire à ceux existants (prélèvement mensuel, automatique, chèque...).

Pourquoi une campagne de sensibilisation aux fuites d'eau ?

Nous avons constaté au cours de l'année dernière une augmentation des fuites d'eau dans les parties privés des différents

consommateurs, qu'ils soient professionnels ou privés. De fait, certains usagers se sont retrouvés dans des situations financières délicates, malgré les dégrèvements que propose Bourges Plus.

Nous avons alors décidé d'avoir une politique de prévention en sensibilisant les usagers à la détection des fuites d'eau. Il suffit bien souvent d'un peu d'attention (comme surveiller son compteur) pour éviter les mauvaises surprises sur sa facture.

INFOS PRATIQUES

Les autres modes de paiement (prélèvement automatique ou mensuel, chèque, titre interbancaire de paiement, espèces ou carte bancaire en guichet de la trésorerie) sont toujours valables.

SERVICE DE L'EAU :
02 48 48 58 43

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :
02 48 48 58 51

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil :

23/31 Boulevard Foch

TRAQUER LES FUITES D'EAU !

Le saviez-vous ? Un goutte-à-goutte au robinet peut représenter jusqu'à 43 800 litres d'eau par an ! Devant l'augmentation constante du nombre de particuliers et de privés (entreprises, commerces, etc) victimes de fuites d'eau, l'Agglomération lance une campagne de sensibilisation. Désormais, toutes les factures seront accompagnées d'un document pédagogique rappelant les gestes simples et pratiques pour surveiller sa consommation d'eau et détecter les fuites éventuelles (vérification de l'état des installations, relève et comparatif des index soir et matin avant toute utilisation d'eau). Les communes de Bourges Plus recevront ces plaquettes d'information pour les mettre à disposition de l'ensemble de la population.



L'EAU qui fuit, c'est la facture qui déborde !



Afin d'éviter les fuites d'eau et les mauvaises surprises, vérifiez votre compteur !



www.bourgesplus.fr

ENVIRONNEMENT

La politique du bac unique et pratique



Avec la compétence "Environnement", Bourges Plus vise d'ici 2014, la conteneurisation des déchets sur l'ensemble du territoire.

Le coût global estimé de cette opération, est entièrement financé par Bourges Plus

800 000 €

Aujourd'hui, tri et ramassage des déchets obéissent à des règles propres selon les communes. Dans un souci d'harmonisation et pour une meilleure efficacité de gestion, Bourges Plus a souhaité unifier, à l'horizon 2014, les consignes de tri. Chacun des 15 000 foyers des 13 communes de l'Agglomération va être doté d'un bac roulant pour la collecte des ordures ménagères ou assimilées, comme les habitants de Bourges qui disposent déjà de cet équipement.

La conteneurisation, **gratuite pour les habitants**, vise plusieurs objectifs :

- améliorer le service pour l'utilisateur ;
- proposer une prestation équitable et homogène sur l'ensemble du territoire ;
- répondre à la demande du public ;
- améliorer la propreté des voiries ;
- offrir de meilleures conditions de travail aux agents de collecte.

Les ménages (habitats individuel et collectif), commerçants, artisans, activités de services, producteurs de déchets assimilables aux déchets ménagers et établissements publics (administrations, bâtiments municipaux...) sont concernés.



Bourges Plus a souhaité proposer un nouveau service aux usagers



INTERVIEW DEUX QUESTIONS À...

Dominique GÉRAUDEL



Vice-présidente déléguée au Développement Durable et à l'Environnement

Pourquoi doter les communes de l'Agglomération de bacs pour les ordures ménagères ?

A part Bourges, les 13 autres communes de l'Agglomération n'étaient pas dotées de bacs pour recevoir les déchets ménagers. Nous avons eu une demande forte de la part des habitants pour être dotés de bacs. De plus, équiper les foyers de l'Agglomération de nouveaux containers permettra d'améliorer la propreté des voiries et les conditions de travail pour les agents de collecte.

Il s'agit donc d'un nouveau service proposé aux habitants.

Effectivement, la politique de l'Agglomération en matière de tri des déchets est d'harmoniser

l'ensemble des services et des prestations aux usagers sur tout le territoire de l'Agglomération. Nous avons en effet hérité de systèmes hétérogènes tant au niveau des consignes de tri que des services proposés.

Nous souhaitons donc que l'ensemble des foyers bénéficie d'un niveau de prestation adapté, identique et équitable, de la plus petite à la plus grande commune.

Par ailleurs, l'Agglomération souhaite que cette "montée en niveau" des prestations ne s'accompagne pas d'une augmentation de la facture pour les habitants. Aussi ce service n'aura pas d'incidence sur le taux de la Taxe des ordures pour les foyers.

Premières distributions en mars

La distribution des bacs se déroulera en trois temps, en 2012 pour Annoix, Arçay, Le Subdray, Trouy et Marmagne, en 2012-2013 pour Berry-Bouy, Saint-Michel-de-Volangis et Saint-Doulchard et en 2013-2014 pour la Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Plaimpied-Givaudins, Saint-Just et Saint-Germain du Puy.

En amont, des agents-enquêteurs ont identifié les besoins des usagers et informé les propriétaires et gérants d'habitat collectif ou de tout bâtiment public. Produits en février, **les premiers bacs ont été distribués fin mars 2012, en porte à porte chez l'habitant.**



dossier

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Enseignement supérieur et formation

Depuis le 1^{er} janvier, l'Agglomération a en charge une nouvelle compétence : l'enseignement supérieur. Situation, projets et perspectives sont passés en revue.

Nouvelles formations, nouveaux étudiants, nouvelle dynamique... Avec un peu plus de 4 000 étudiants sur son territoire, Bourges Plus concentre plus de 90% de la population estudiantine du Département !

L'enseignement supérieur représente donc un enjeu majeur pour l'Agglomération, avec pour objectif de défendre et de développer nos filières post-bacs, et de créer autour du Technopôle Lahitolle un vrai campus qui sera un lieu de rapprochement, de coopération et de développement.

dossier

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Enseignement supérieur
et formationRenforcer
l'attractivité du territoire

INTERVIEW

Alain TANTON



Présentation et perspectives
avec le Président de Bourges Plus.

> Bourges Plus Magazine : Quel rôle joue l'enseignement supérieur dans l'Agglomération ?

Alain TANTON : "Même si cette compétence est récente pour Bourges Plus, l'enseignement supérieur s'avère d'ores et déjà incontournable pour l'Agglomération si nous souhaitons attirer des jeunes et stimuler cette économie de la connaissance et du savoir que nous voulons pour notre territoire, sa population et nos entreprises."

Plusieurs thèmes vont ainsi guider nos choix : renforcer l'offre de formations, soutenir les projets pertinents de valorisation de l'enseignement supérieur, conforter Bourges dans son positionnement au sein de la région Centre, essayer de densifier la vie étudiante."

> BPM : Quelle est la politique de l'Agglomération en matière d'enseignement ?

A.T. : "A terme, l'objectif visé est d'atteindre le chiffre des 5 000

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la compétence "Enseignement supérieur" a été transférée à Bourges Plus. Cette nouvelle mission doit s'accompagner d'une nouvelle dynamique dont l'objectif est de renforcer le rayonnement du territoire, mais aussi de mobiliser l'ensemble des acteurs et d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions.



étudiants sur l'Agglomération de Bourges et de garder un socle de formation de qualité. Notre but est de tirer vers le haut nos filières et d'accompagner les projets de développement de l'enseignement supérieur, notamment ceux qui tendent à proposer aux étudiants une offre plus large au niveau Master ou doctorat.

A titre d'exemple, nous soutenons le passage de l'ENSI de Bourges en INSA, ce qui permettrait d'attirer de nouveaux étudiants tout en gardant l'exigence et la qualité de la formation dispensée actuellement par l'établissement."

> BPM : Y a-t-il d'autres projets ?

A.T. : "Oui, l'ENSA par exemple souhaite ouvrir un nouveau diplôme après le Master en partenariat avec le Conservatoire de musique de Bourges. Ce diplôme porterait sur



...attirer des jeunes et stimuler cette économie de la connaissance et du savoir...



les pratiques sonores et musicales, il permettrait de faire le lien entre le son proprement dit et la manière de construire ce son. Autre projet, l'IUT envisage de se développer en créant un 6^e et nouveau département intitulé "Département carrière sociale". Egalement à l'étude, le regroupement sur le site de "Turly" à Bourges de l'ensemble des formations sanitaires et sociales.

Au final, qu'ils soient portés ou non par l'Agglomération, ces projets témoignent de la volonté des établissements d'enseignement supérieur d'apporter une offre nouvelle."

À SAVOIR

ENSI : Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs

INSA : Institut National des Sciences Appliquées

> BPM : Quels sont les types de formations proposés sur l'Agglomération ?

A.T. : "Nous avons une richesse et une pluralité de formations. Ceci est une force car nous ne sommes pas tributaires d'une seule et unique filière. Le choix des formations est donc multiple. Un étudiant peut ainsi choisir une **formation universitaire**, avec l'IUT, la faculté des sciences, la faculté de droit ou l'IUFM ; il peut également se tourner vers une formation plus courte avec les **nombreux BTS** proposés par les lycées berruyers ou le lycée agricole du Subdray.

Il existe en outre deux écoles nationales que sont l'ENSI (Ecole Nationale d'Ingénieurs) et l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Art).

Nous avons également la chance d'avoir de **formations proposées par d'autres partenaires** avec notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie et ses deux écoles (l'école Hubert Curien et l'Estacom), les CFA, le CREPS et l'ISEG Pigier ou bien encore l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers).

La **formation continue** occupe enfin une place importante avec l'IMEP, le CNAM ou le GRETA."

> BPM : Et pour les étudiants ?

A.T. : "J'attache une importance particulière au projet de vie étudiante. En ce sens, Bourges Plus est active pour améliorer ou favoriser les conditions de vie des étudiants.

Deux exemples pour illustrer notre démarche.

Le premier concerne le logement des étudiants. Bourges Plus est la seule Agglomération de la Région à proposer un **label de qualité** pour des logements étudiants de type studio ou une pièce (*lire l'encadré ci-après*).

Autre exemple, Bourges Plus est un acteur essentiel dans la création, sur le Technopôle Lahitolle, d'un 2^e restaurant universitaire et d'une 4^e résidence étudiante.

Afin de permettre la réalisation rapide de ces deux bâtiments, l'Agglomération a cédé pour 1 € symbolique les terrains sur lesquels ils seront construits, et participera au financement des travaux.

Parallèlement, l'Agglomération réunit l'ensemble des acteurs de la vie étudiante (établissements d'enseignement, associations d'étudiants...) au sein d'une association appelée "**Bourges campus**" afin de mieux fédérer la vie étudiante sur notre territoire."

> BPM : Expliquez-nous le lien entre la création d'un Technopôle et l'enseignement supérieur ?

A.T. : "L'enseignement supérieur est une des composantes d'une Technopole. Avec la recherche et les entreprises, il compose le "tryptique" qui permet le développement de l'innovation. Tout l'enjeu est de rapprocher et de mettre en réseau l'enseignement supérieur, le monde de l'entreprise et la matière grise,

qui conjugués représentent toujours un aimant attractif."

> BPM : Au final, quels sont les enjeux du développement de l'enseignement supérieur sur l'Agglomération ?

A.T. : "Il y a un double enjeu. Tout d'abord, un **enjeu personnel et humain** pour chacun des habitants de notre territoire. Tout le monde doit pouvoir acquérir ou parfaire sa formation favorisant par là son parcours et sa progression professionnels en même temps que son épanouissement personnel. Dans notre Agglomération, devenir ingénieur à 23 ans, apprendre le Chinois à 70 ans ou devenir infirmière à 40 ans sont des parcours possibles et parfaitement réalisables.

Ensuite, il s'agit d'un **enjeu de territoire**. Pour que l'Agglomération soit attirante et attractive, pour accélérer son développement et défendre sa place dans la compétition économique nationale et internationale, elle doit développer son enseignement supérieur, attirer des jeunes et leur permettre de s'installer, les aider à créer une entreprise nouvelle ou à réaliser leurs parcours professionnels comme salariés.

Enseignement supérieur et économie sont deux vecteurs du développement territorial. Enfin, se former, apprendre, sont autant d'éléments qui participent au dynamisme économique, à la cohésion sociale, à l'identité et à l'harmonie du territoire."



Nous avons une richesse et une pluralité de formations.



5 000
ÉTUDIANTS

C'est l'objectif poursuivi par l'Agglomération



L'aide pour le logement des étudiants

Le "label Logement étudiants" est un label de qualité créé par l'Agglomération qui garantit aux étudiants un logement adapté à leurs besoins. Ce label est un dispositif simple et souple de qualification du parc de logements privés sur le territoire de l'Agglomération.

Pour être labélisé, un logement doit répondre obligatoirement aux critères de qualité suivants :

- > Un loyer abordable (chambre à partir de 275 € CC et studio 400 € HC maximum)
- > Avoir une bonne isolation de son appartement
- > Proximité d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'un arrêt de bus.

Toutes les offres de logements labélisés sont consultables sur le site Internet de Bourges Plus

www.bourgesplus.fr

Pour plus de renseignements sur ce dispositif, vous pouvez également appeler au numéro :

N° Azur 0 810 200 133

PRIX D'APPEL LOCAL



LABEL Logement
ÉTUDIANT



L'IMEP, un institut à (re)découvrir

L'Institut coMmunautaire d'Education Permanente offre de nombreuses formations dans des domaines très variés et adaptés à tous les publics.

> LA MAISON DES LANGUES

Que vous soyez un particulier, une entreprise, une association ou une administration l'IMEP propose des formations dans les domaines suivants : langues étrangères, droit, économie, comptabilité, remises à niveau, préparation aux concours, informatique, bureautique, Internet, nouvelles technologies... Exemple, la maison des langues

dispense plus de 10 formations : allemand, anglais, arabe littéraire, chinois, espagnol, italien, japonais, polonais, russe et français langue étrangère. Ces formations s'adressent à tout type de personne désirant acquérir des bases ou améliorer son niveau.

> DES FORMATIONS GRATUITES

Particularité de l'IMEP, l'institut propose des formations gratuites

appelées "Visas" qui couvrent l'ensemble des compétences pour être autonome au quotidien, retrouver ou conserver un emploi. En accès libre et gratuit, ces formations aidées par la région Centre vous forment aux savoirs de base et s'adressent à tous les publics (adulte ou jeune de plus de 16 ans et sorti du système scolaire).

Bien d'autres formations sont à découvrir !

RENSEIGNEMENTS

IMEP
Bourges Technopôle
Salles d'Armes
Boulevard Lahitolle
18000 Bourges

Contacts :
02 48 67 58 00
imep@agglo-bourgesplus.fr
www.imep.bourgesplus.fr

Perspectives et projets...

INTERVIEWS

Gérard POISSON, directeur de l'IUT

Un Département Carrières sociales en 2013 à l'IUT de Bourges

Pourquoi ce choix des carrières sociales ?

"Notre volonté et celle de nos partenaires est d'élargir le spectre de recrutement pour nos bacheliers locaux, en particulier ceux issus des sections Littéraires. Cette création répond ainsi à la mission d'ascenseur social et d'enseignement de proximité de nos établissements."

Quel sera le contenu de ce 6^e Département ?

"L'enseignement reposera sur le Droit, la législation en matière sociale et la sociologie, domaines traitant de l'intégration de l'homme dans son environnement au sens large. A l'issue des 2 ans de cursus, le jeune diplômé pourra intégrer des collectivités, mairies, communautés de communes et d'agglomération dans le cadre de programmes locaux en lien avec les besoins sociétaux d'aujourd'hui. La section devrait ouvrir à la rentrée 2013 avec un groupe de 25 étudiants."

Joël ALLAIN, directeur de l'ENSI

L'ENSI de Bourges bientôt le 6^e INSA de France

"L'ENSI de Bourges et l'Ecole Nationale d'Ingénieurs Val de Loire de Blois fusionnent. Ce projet répond au fort besoin de restructuration des établissements d'enseignement supérieur sur notre territoire. Après l'étude de faisabilité, nous entamons aujourd'hui la phase de décision pour aboutir, si le calendrier est respecté, à une création effective de l'INSA le 1^{er} janvier 2014. Concrètement, l'ENSI sera le siège social de l'INSA Centre Val de Loire et formera avec Blois, à l'image des campus américains, une seule et même entité plus visible du public étudiant, de nos partenaires habituels, des collectivités... A moyen terme, les effectifs de l'INSA pourront atteindre le millier d'étudiants à Bourges et les 700 à Blois. Cette nouvelle perspective représentera une valeur ajoutée pour la Région, puisqu'il n'existe pas de structure de ce type dans le Centre."

INSA : Institut National des Sciences Appliquées. Cinq INSA existent aujourd'hui à Lyon, Toulouse, Rennes, Rouen et Strasbourg.

Arnaud PATURAL, directeur de l'ESBC

Inauguration en Chine de l'ESBC Education Internationale

"En février, nous inaugurons les nouveaux locaux de l'Institut de l'ESBC Education Internationale de Chongqing, qui s'étendent sur 1 300 m² avec 12 salles de cours et des espaces pour la vie étudiante. 23 personnels dont 12 professeurs y ont en charge la formation de 350 étudiants chinois. Cette expansion résulte du nombre grandissant de demandes d'inscriptions depuis notre ouverture en 2009 à Chongqing."

Quelle est la mission de ESBC Education Internationale ?

"Permettre à de jeunes chinois et à des cadres désireux de migrer professionnellement, d'apprendre la langue française et ses subtilités. Par ailleurs, actuellement, 5 étudiants chinois suivent un enseignement à Bourges. En septembre, nous en accueillerons une quinzaine pour un BTS toutes disciplines. Nous souhaitons offrir un enseignement français de qualité... et nous inscrire dans le nouvel élan mondial dit "chinois"."

** Ensemble Scolaire Bourges-Centre (Sainte-Marie Sainte-Dominique)*



Un large choix de formations

FORMATIONS UNIVERSITAIRES				Total effectifs 2012 : 1 393
IUT : INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE	FACULTÉ DE SCIENCES ANTENNE DE L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS	FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION	IUFM CENTRE VAL DE LOIRE	
02 48 23 80 80	02 48 27 27 30	02 48 27 27 59	02 38 49 26 40	
www.bourges.univ-orleans.fr/iut	www.univ-orleans.fr/sciences/bourges	www.bourges.univ-orleans.fr/droit	www.orleans-tours.iufm.fr	
Effectifs 2012	954	164	218	57

FORMATIONS INGÉNIEURS	
ENSI : ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DE BOURGES	
02 48 48 40 00	
www.ensi-bourges.fr	
Effectifs 2012	459

FORMATIONS CONTINUES				Total effectifs 2012 : 210 étudiants et ± 3 400 stagiaires
CNAM	GRETA	IMEP	CREPS RÉGION CENTRE	
02 48 23 80 89	02 48 20 45 94	02 48 67 58 00	02 48 48 01 44	
www.cnam-centre.fr	www.greta-cher.fr	www.imep.bourgesplus.fr	www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr	
Effectifs 2012	199	± 900 stagiaires	2 500 stagiaires	11

LES BTS			Total effectifs 2012 BTS : 757
LYCÉE MARGUERITE DE NAVARRE	LYCÉE P. E. MARTIN	LYCÉE JACQUES CŒUR	
02 48 67 81 40	02 48 48 13 93	02 48 67 83 00	
www.m2navarre.net	http://etab.ac-orleans-tours.fr/lyc-martin-calder-bourges	http://lyc-jcoeur.ac-orleans-tours.fr	
Effectifs 2012	25	57	417
LYCÉE AGRICOLE DU SUBDRAY	LYCÉE SAINTE-MARIE - SAINT DOMINIQUE	LYCÉE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE	
02 48 69 74 60	02 48 50 96 60	02 48 27 15 15	
www.bourges.educagri.fr	www.esbc.fr/smsd/college.htm	www.lasalle-bourges.net	
Effectifs 2012	53	177	28

ÉCOLES DE FORMATIONS SUPÉRIEURES CONSULAIRES			Total effectifs 2012 : 321
EHC : ECOLE HUBERT CURIEN	ESTACOM COMMUNICATION	CCI : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CHER	
02 48 67 55 55	02 48 67 55 56	02 48 67 80 80	
www.ecole-curien.fr	www.estacom.fr	www.cher.cci.fr	
Effectifs 2012	197	110	14

FORMATIONS ARTISTIQUES	
ENSA : ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART	
02 48 69 78 78	
www.ensa-bourges.fr	
Effectifs 2012	198

CFA		Total effectifs 2012 : 230
CFA PHARMACIE	CFA	
02 48 65 60 87	02 48 23 53 73	
www.cfapharmacie.com	www.cfa-bourges.fr/html/menu.html	
Effectifs 2012	94	136

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES	
LYCÉE ALAIN FOURNIER	
02 48 23 11 88	
http://lyc-fournier-bourges.tice.ac-orleans-tours.fr	
Effectifs 2012	77

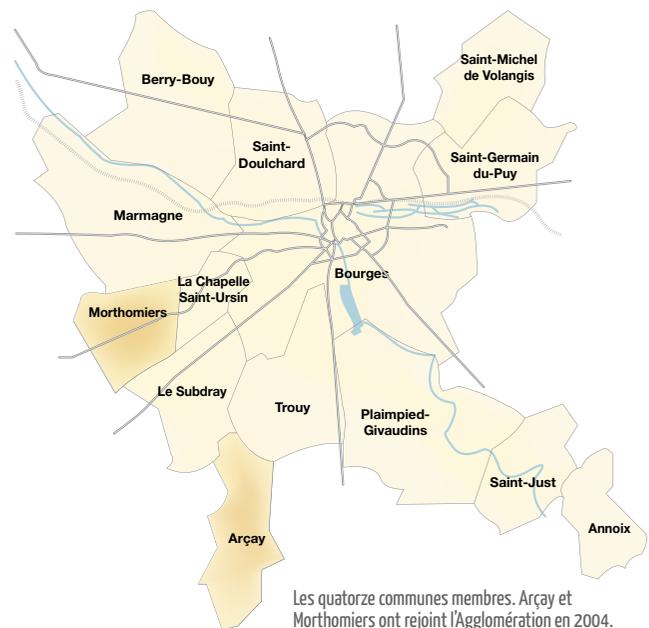
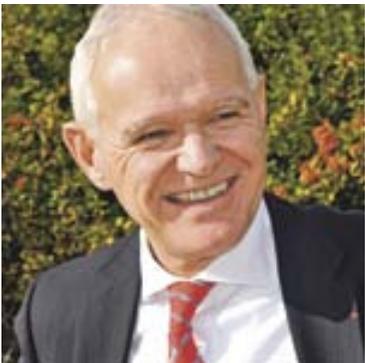
AUTRES FORMATIONS				Total effectifs 2012 : 393
ISEG PIGIER	FORMA PLUS	IFSI CRF : INSTITUT DE INFORMATION EN SOINS INFIRMIERS	ISECF : INSTITUT SUPÉRIEUR D'ÉTUDES COMPTABLES ET FINANCIÈRES	
02 48 23 14 90	02 48 68 55 02	02 48 24 16 77	02 48 23 80 80	
www.pigier.com/WebPigier/bourges/accueil.aspx	www.forma-plus.org	http://irfss-centre.croix-rouge.fr/Annuaire-des-sites-de-formation/IFSI-BOURGES	www.bourges.univ-orleans.fr/iut	
Effectifs 2012	74	41	235	43

4 038

C'est le total des effectifs 2012 en enseignement supérieur sur l'Agglomération



SERGE LEPELTIER

Ancien Ministre
Maire de Bourges

Les quatorze communes membres. Arçay et Morthomiers ont rejoint l'Agglomération en 2004.

ANNIVERSAIRE

2002-2012 : 10 ans pour l'Agglomération !

L'Agglomération Bourges Plus a été créée officiellement par arrêté préfectoral du 21 octobre 2002. Cette année 2012 marque donc le 10^e anniversaire de votre Agglomération.

Bourges Plus Magazine vous propose de revenir au cours de cette année, dans chacun de ses numéros, sur l'histoire et les étapes de construction et d'évolution de Bourges Plus. Premier volet de cette série avec Serge Lepeltier, ancien Ministre, Maire de Bourges et premier Président de l'Agglomération.

> Pourquoi une Agglomération ?

Serge Lepeltier : "Les Communautés d'agglomération ont été instituées en 1999 par la loi Chevènement qui avait pour but de simplifier le paysage administratif français.

En effet, les 36 783 municipalités françaises garantissent une proximité réelle à l'action publique. Mais cette fragmentation a pour contrepartie de limiter les capacités d'intervention individuelles des communes.

Cette intercommunalité permet donc aux communes de s'associer pour répondre aux besoins d'équipement du territoire.

Une Communauté d'agglomération doit obligatoirement exercer les compétences de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat, de politique de la ville et de transport urbain.

Elles doivent aussi exercer des compétences optionnelles. Pour notre Agglomération, nous avons choisi l'eau potable et l'assainissement ainsi que la voirie d'intérêt communautaire. Très vite, nous y avons ajouté, sur proposition volontaire des communes concernées, la gestion des zones économiques.

Les compétences sur l'environnement (en particulier celle relative aux ordures ménagères) et l'enseignement supérieur s'y sont ensuite ajoutées."

> Quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de la création ?

S. L. : "Lors des pourparlers sur la création d'une telle entité, la principale difficulté résidait dans l'absence d'esprit communautaire. Cela était lié, notamment pour les petites communes, à la crainte de perdre leur identité communale. Il n'en a rien été. Au contraire, il y eut même une fusion de certains projets et la mutualisation de certains moyens a permis d'obtenir des dotations de l'Etat plus importantes.

Quant à l'élaboration des statuts et au choix des compétences, cela s'est fait sans difficulté, car les élus ont vite compris les avantages qu'une telle structure pouvait apporter aux communes."

> Quels ont été les premiers grands projets ?

S. L. : "Afin d'identifier de façon très forte l'Agglomération, il a fallu d'abord trouver un lieu pour installer ses services. Le siège actuel situé Boulevard Foch à Bourges a été rapidement choisi.

Ensuite, il a fallu régler les questions du traitement des boues de la station d'épuration, ce qui n'a pas été simple.

Enfin, nous avons établi une harmonisation, sur dix ans, des tarifs de l'eau et de l'assainissement sur les quatorze communes de l'Agglomération."

TRAVAUX

Inauguration de l'avenue de Lattre de Tassigny

Le 20 janvier, Alain Tanton, président de Bourges Plus, Serge Lepeltier, maire de Bourges, et les partenaires inauguraient l'avenue de Lattre de Tassigny.

Après plus de douze mois de travaux, la première tranche de travaux sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny peut être qualifiée de réussite. Le projet programmé sur un tronçon compris entre l'avenue du Général de Gaulle et la route de Saint-Michel visait plusieurs objectifs :

- le réaménagement et la réorganisation de l'espace public et de la voirie,
- la création d'un stationnement longitudinal de proximité pour les riverains,
- l'amélioration de l'environnement immédiat avec reprise des espaces verts, changement de l'éclairage public, du mobilier urbain, de la signalisation*...

Fluidifier le trafic

L'Agglomération Bourges Plus a eu en charge le volet circulation et sécurité routière du dossier. Dans le détail, le profil de voirie a été réduit à 6,5 m et les carrefours Mallarmé / Bertaut ont été sécurisés dans le cadre du futur axe de liaison vers le quartier Maréchal Juin. Ces modifications notables devraient permettre une plus grande fluidité de circulation, le trafic actuel sur l'avenue étant de l'ordre de 5 100 véhicules par jour. Les conditions de stationnement ont été corrigées pour un stationnement longitudinal bilatéral, dans le respect de la circulation des piétons et des cyclistes.



Inauguration de l'avenue de Lattre de Tassigny avec les élus

Des améliorations qui profitent aux piétons et aux cyclistes

Côté transports en commun, deux arrêts adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) (ligne 21 : Chancellerie / Hôpital) ont été créés sur le tronçon. Enfin, les utilisateurs de vélo et les piétons n'ont pas été oubliés avec la mise en service d'une piste cyclable à double sens côté Est de l'avenue... et une sécurisation des accès piétonniers, notamment au niveau des intersections.

* Travaux pris en charge par la Ville de Bourges.

INTERVIEW DEUX QUESTIONS À...

Maxime CAMUZAT
Maire de Saint-Germain du Puy



Vice-président en charge des voiries et du stationnement d'Intérêt communautaire

Quelle est la différence entre une voirie d'intérêt communautaire et une voirie communale ?

Une voirie (ou rue) est déclarée d'intérêt communautaire lorsqu'elle a une fonction et un rôle importants, notamment lorsqu'elle fait la jonction entre deux communes de l'Agglomération ou bien qu'elle dessert des sites et équipements utilisés par plusieurs communes et habitants de l'Agglomération, comme par exemple une piscine, un gymnase, etc.

Au total, 33 voiries sont communautaires et elles représentent environ 20 km.

Toutes les voiries communautaires se trouvent-elles à Bourges ?

Vu la structure de notre Agglomération, la très grande majorité des voiries communautaires se trouvent à Bourges. Néanmoins, il y a hors de la ville centre d'autres voiries communautaires, comme par exemple celles de ma commune : la rue des Lauriers qui dessert le collège Jean Rostand et la plaine de jeux Jacques Prévert, et l'Avenue de la Gare. D'autres voiries desservant les parcs économiques de Trouy et de Plaimpied-Givaudins sont également communautaires.

Prises en charges des travaux

BOURGES PLUS :

• 215 865 € HT

ANRU :

• 340 000 € HT

RÉGION CENTRE :

• 291 900 € HT

AGGLOBUS :

• 22 355 € HT

TRAVAUX EAU POTABLE

BOURGES

- Rue et impasse de la Poissonnerie : fin prévisionnelle fin mars 2012
- Rue Alessandro Volta
- Secteur Richet
- Rue Littré, impasse St-Médard, rue Calas
- Résidentialisation, pose de chambres de comptage avenue de la Libération



MARMAGNE

- Route de Bourges

SAINT-DOULCHARD

- Rues de Provence, de Savoie, de Lorraine

LA CHAPPELLE-SAINT-URSIN

- Route de Marmagne et cour Valentin Prévost : fin prévisionnelle fin mars 2012

TRAVAUX EAUX USÉES

BOURGES

- Boulevard de la République, entre les rues Girard et Calvin, réhabilitation du collecteur
- Chemin des Boires (extension de réseau)
- Impasse de la Pyrotechnie (extension de réseau)
- Route de la Charité (extension de réseau)
- Rue Frantz Liszt (extension de réseau)
- Requalification du Secteur Richet (rues Richet, des Maquisards, Georges Claude + stade de la Sente aux Loups + by-pass rue Louis Lumière)
- Rue de Sarrebourg (changement du collecteur)
- Boulevard de la République (changement du collecteur au bas de la rue Jean Girard)
- Avenue du Général De Gaulle (déviation du collecteur)
- Rue Louise Michel (changement du collecteur)
- Impasse de la Poissonnerie (changement du collecteur)

LA CHAPPELLE-SAINT-URSIN

- Transfert des effluents (depuis l'ancienne station d'épuration vers le réseau de Bourges)

LE SUBDRAY

- Parc d'activité de la Voie Romaine (poste et canalisation de refoulement)

TROUY

- Comblement de l'ancien poste de relèvement du lotissement "Boris Vian".

AUTRES TRAVAUX

BOURGES

- Création d'une voirie et bassin d'orage sur le Parc d'Activités de la Voie Romaine
- Aménagement de deux quais bus accessibles Place de la Pyrotechnie



Nouveau,
simple & rapide

Le paiement de
votre facture d'eau
avec **INTERNET !**



Vous pouvez maintenant
régler votre facture
d'eau par Internet sur
www.bourgesplus.fr !